



CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 02 octobre 2018 à 19h00

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du projet du multiple rural avec la personne susceptible d'exploiter ce commerce – Délibération.
- 2) Demande de subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Saint-Jory Lasbloux – Délibération.
- 3) Demande de remboursement des frais engagés par Coulaures Festivités pour la fête du 15 août 2018. Délibération.
- 4) Demande de remboursement des frais engagés par le chorégraphe des danses de la fête du 15 août 2018. Délibération.
- 5) Présentation du RPQS 2017 du SIAEP de la Vallée de l'Auvézère et manoire - Délibération.
- 6) Présentation du RPQS 2017 du SPANC et du Service Assainissement collectif - Délibération.
- 7) Annulation de la délibération prise par la commune de Coulaures le 08/06/2018 sur la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et nouvelle délibération pour une convention de mutualisation et désignation de l'ATD24 suite à la décision du conseil communautaire de la CCILAP.
- 8) Questions diverses.

Corinne DUCROCCQ, Maire

